Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_218-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 41
Présents : 36
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents par ordre alphabétique :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M, Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_218_020_7.1 : Service jeunesse - Présentation et validation des tarifs de séjour à Paris 2026 pour les 14-17 ans

Madame Virginie ELSHOUT rappelle que le Service Jeunesse de Couesnon Marches de Bretagne accompagne régulièrement les jeunes dans la construction et la réalisation de projets collectifs, notamment à travers l'organisation de séjours.

Dans la continuité des projets de séjours précédemment proposés, et notamment du séjour à Pléneuf Val André organisé en octobre 2025, le Service Jeunesse souhaite proposer aux jeunes un nouveau projet de séjour ayant pour destination Paris.

Ce projet, intitulé « **Objectif Paris : découvrir, se déplacer, s'émerveiller** », est né de plusieurs besoins et constats :

- ✓ De la part des jeunes : l'envie de partir en séjour, de vivre une expérience collective entre pairs, de découvrir un nouvel environnement et notamment la capitale, ainsi que de participer à la construction d'un projet de vacances.
- ✓ De la part des professionnels du Service Jeunesse : la volonté de favoriser l'engagement des jeunes dans une démarche de projet, de développer leur autonomie, de leur permettre de découvrir un environnement culturel et géographique différent et de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_218-DE

La destination de Paris a été retenue afin de permettre aux jeunes de découvrir un environnement urbain et culturel différent de leur quotidien rural. Ce séjour constituera également une occasion concrète de travailler sur la mobilité, notamment l'utilisation du train, du métro et des transports en commun, ainsi que sur l'apprentissage de l'autonomie dans les déplacements.

Les objectifs du projet

- ✓ Favoriser l'engagement des jeunes dans un projet collectif.
- ✓ Rendre les jeunes acteurs de la préparation et de l'organisation de leur séjour.
- ✓ Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative.
- ✓ Permettre aux jeunes de découvrir Paris et son patrimoine culturel, historique et artistique.
- ✓ Favoriser l'apprentissage de la mobilité et l'utilisation des différents modes de transport.
- ✓ Renforcer la cohésion du groupe et le vivre-ensemble.
- ✓ Favoriser l'ouverture culturelle et la découverte de nouveaux environnements.
- ✓ Permettre à des jeunes qui partent peu ou pas en vacances de vivre une expérience collective hors du territoire.
- ✓ Favoriser la mixité sociale et l'accès aux loisirs et aux vacances.

Contenu du projet

Le Service Jeunesse de Couesnon Marches de Bretagne accompagne un groupe de 15 jeunes âgés de 14 à 17 ans, résidant sur le territoire intercommunal, dans la construction et la réalisation d'un séjour à Paris.

À l'image du séjour organisé à Pléneuf Val André, le principe est d'impliquer les jeunes dans les différentes étapes du projet, de sa conception à sa réalisation.

Les jeunes participent ainsi à des ateliers de préparation au cours desquels ils sont amenés à réfléchir au programme du séjour, aux activités et visites culturelles, au budget, aux déplacements, aux règles de vie collective ainsi qu'à l'organisation quotidienne.

Le séjour permettra notamment de découvrir les principaux lieux culturels et emblématiques de Paris, à travers des visites, des activités et des déplacements dans la capitale.
Une attention particulière sera portée à l'apprentissage de la mobilité. Les jeunes seront amenés à utiliser différents moyens de transport, notamment le train et les transports en commun parisiens.

Ils pourront ainsi apprendre à lire un plan, construire un itinéraire, gérer leurs déplacements et adopter un comportement adapté dans l'espace public.

Afin de rendre le projet accessible au plus grand nombre et de responsabiliser les participants, les jeunes pourront également mettre en place des actions d'autofinancement destinées à contribuer au financement du séjour.

Le séjour sera encadré par l'équipe du Service Jeunesse, dans le respect de la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs.

Un projet favorisant l'accès aux vacances et la mixité sociale

Le projet s'inscrit dans une démarche de lutte contre les inégalités d'accès aux loisirs et aux vacances.

Le territoire de Couesnon Marches de Bretagne est un territoire rural, composé de 15 communes, sur lequel les possibilités de mobilité peuvent constituer un frein important pour les jeunes et leurs familles. Le coût des transports, l'éloignement des grandes villes et les contraintes financières peuvent notamment limiter l'accès à des séjours et à des expériences culturelles.

Le séjour à Paris vise ainsi à permettre à des jeunes qui partent peu ou pas en vacances de vivre une expérience collective et éducative en dehors de leur environnement habituel.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_218-DE

Une attention particulière sera portée à la constitution du groupe afin de favoriser la mixité sociale et de permettre notamment à des jeunes accompagnés par des travailleurs sociaux, des établissements scolaires ou différents dispositifs jeunesse de bénéficier de ce projet.

Comment les jeunes s'inscrivent-ils ?

Le projet de séjour est proposé aux jeunes adhérents du Service Jeunesse de Couesnon Marches de Bretagne.

L'information est diffusée auprès des jeunes et des familles par courrier, mail, newsletter ainsi que par les réseaux sociaux du Service Jeunesse.

Les jeunes intéressés par le projet peuvent se positionner et participer aux premières réunions de présentation et de préparation.

La participation au séjour implique une mobilisation régulière dans la préparation du projet. Les jeunes sont ainsi invités à participer aux réunions et aux différents ateliers permettant de construire collectivement le séjour.

Mise en œuvre

- Fin décembre 2025 : lancement du projet et constitution du groupe.
- Début 2026 : réunions d'information et mobilisation des jeunes.
- De mars à septembre 2026 : ateliers de préparation du séjour avec les jeunes : définition du programme, budget, organisation, transports, hébergement, activités et règles de vie collective.
- De juin à octobre 2026 : mise en place d'actions d'autofinancement et réalisation des différentes réservations.
- Du 19 au 23 octobre 2026 : réalisation du séjour à Paris.

À l'issue du séjour : bilan et évaluation collective avec les jeunes, puis présentation du projet et de son bilan aux familles et aux partenaires.

Un projet soutenu financièrement par la MSA des Portes de Bretagne

Ce projet de séjour est soutenu par la MSA des Portes de Bretagne dans le cadre de son dispositif « Grandir en Milieu Rural ». Nous avons obtenu une subvention de 2250 € dans ce cadre.

Autofinancement des jeunes

Dans le cadre de ce projet, les jeunes ont souhaité assister à un événement culturel à Paris. Ils ont choisi d'assister au concert de Bigflo & Oli, qui aura lieu à l'Accor Arena de Paris-Bercy.
La participation à ce concert sera financée grâce à l'autofinancement réalisé par les jeunes dans le cadre des actions menées pour préparer le séjour via l'Association des Familles et des Jeunes.

Participation financière des familles

Afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de participer au projet, le Service Jeunesse propose de fixer un tarif de séjour tenant compte du coût réel du projet et des éventuelles aides et recettes mobilisées pour son financement.
Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de fixer le tarif du séjour à Paris entre 360 € et 400 € par jeune.
Ce tarif comprend notamment les frais liés au transport, à l'hébergement, aux activités et visites prévues dans le cadre du séjour, ainsi que les dépenses nécessaires à son organisation.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_218-DE

Budget prévisionnel du séjour à Paris 2026

Dépenses		**Recettes**	
Demi-pension + pique-nique	4 182 €	Participation des familles	4 215 €
Adhésion auberge de jeunesse	54 €		
Taxe de séjour	20,80 €	MSA des portes de Bretagne « Grandir en milieu rural »	2 250 €
Transport Bus Fougères > Rennes et Rennes > Fougères	148 €		
Transport train Rennes > Paris et Paris > Rennes	939.40 €	CAF d'Ille et Vilaine Bonus territoire séjour	1 500 €
Transport en commun Paris	1 360 €	Participation de CMB (Budget animation jeunesse)	1 959.20 €
Visites	2 500 €		
Salaires animateur vacataire	720 €		
Total dépenses	**9 924,20 €**	**Total recettes**	**9 924,20 €**

Les tarifs proposés sont les suivants :

La commission des cohésions sociales a validé la proposition des tarifs demandés aux familles ainsi qu'il suit :

Quotient familial	**Tarifs**
0-600	240 €
601-900	255 €
901-1200	270 €
1201-1350	285 €
1351 et plus	300 €

En plus, aide de la CAF dans le cadre du dispositif **VACAF** :

- QF de 0 à 300 € : 70 % du coût du séjour payé par la CAF soit 108 € le séjour
- QF de 301 à 600 € : 50% du coût payé par la CAF soit 180 € le séjour
- Si AEEH (enfant porteur d'un handicap) : de 0 à 900 € : 70% du coût payé par la CAF soit 108€ ou 111 € le séjour

Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des cohésions sociales propose :

- **De valider le principe de la participation financière des familles ;**

- **De fixer le tarif du séjour entre 240 € et 300 € par jeune ;**

- **D'autoriser le Service Jeunesse à mettre en œuvre les différentes actions nécessaires à la réalisation de ce projet.**

Vu l'exposé de Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des cohésions sociales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des cohésions sociales, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE